REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE DELINCOURT

AVIS D’ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D’URBANISME DE LA COMMUNE DE DELINCOURT

Par un arrêté communal d’ouverture de l’enquête publique n°2023-02arrêtpermanent, Madame le Maire de Delincourt a ouvert l’enquête publique sur le projet de modification n°1 du PLU de la commune de Delincourt qui vise à apporter des ajustements réglementaires au document (Précision à la section 1 de la zone naturelle en ce qui concerne la règle autorisant les abris pour animaux et la règle portant sur la dimension de l’extension limitée des habitations existantes ; précision réglementaire à la section I (sous-section 1) des zones urbaines et à la zone à urbaniser 1AUh2 en ce qui concerne la notion d’habitation et la dimension maximale de l’abri de jardin et de l’annexe non accolée à la construction principale ; précision réglementaire à la section II des zones urbaines et à la zone à urbaniser 1AUh2 portant sur la règle d’implantation des habitations par rapport à la voie publique ; précision réglementaire à la sous-section II de la section II du règlement de la zone UA, de la zone UD, et de la zone 1AUh2 en ce qui concerne l’aspect des façades, des ouvertures, la toiture des abris de jardins et des annexes non accolées à la construction principale ; ajout d’un emplacement réservé sur une portion étroite et en courbe de la voie communale vers Gisors (route des Glaises) pour permettre un léger élargissement de l’emprise.

**L’enquête publique se déroulera du 13 mars au 13 avril 2023.**

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de modification n° 1 du plan local d'urbanisme pour une durée de 32 jours consécutifs à partir du 13 mars 2023 jusqu'au 13 avril 2023.

Monsieur Patrick MOUNAIX, exerçant la profession de directeur de l’institut des métiers et de l’artisanat, en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif d’Amiens.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-8 du code de l'environnement, le dossier soumis à l'enquête publique comprend les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables au projet, plan ou programme et notamment :

* Le dossier de modification n°1 du Plan Local d’Urbanisme composé notamment : de la délibération de prescription de la modification du PLU, de la notice de présentation et de justification tenant lieu de rapport de présentation, du règlement écrit (extrait), du règlement graphique au 1/5000ème, du règlement écrit au 1/2000ème, et des emplacements réservés (extrait).

Le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Delincourt, les avis émis sur le projet par les collectivités ou organismes associés ou consultés ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de Delincourt pendant 32 jours consécutifs du 13 mars 2023 au 13 avril 2023 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire enquêteur qui les visera et les annexera audit registre à l'adresse suivante : Mairie de Delincourt 61, rue de la Vallée 60240 Delincourt.

Le dossier d’enquête sera également consultable sur le site internet : *http://delincourt.fr* et les observations pourront être effectuées à l’adresse mail suivante :

*Plu.delincourt1@orange.fr*

Pendant l'enquête publique, toute personne peut, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du maire.

**Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie de Delincourt les :**

* **Lundi 13 mars 2023 de 14 heures à 17 heures**
* **Samedi 25 mars 2023 de 9 heures à 12 heures**
* **Vendredi 7 avril 2023 de 9 heures à 12 heures**
* **Jeudi 13 avril 2023 de 16 heures à 19 heures**

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Madame le Maire de Delincourt son rapport, ses conclusions et avis motivés.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du Département de l'Oise et à la Présidente du Tribunal Administratif d’Amiens.

Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet hébergeant le dossier d’enquête publique pendant un an.

Madame le Maire

**Edith MARTIN**